droit de se plaindre; il a été totalement oublié depuis bien de années par nos législateurs; à peine si on lui a donné quelques deniers du revenu provincial auquel il contribue pour un large montant, comme l'a si bien montré le Dr. Taschê, à la fin de la dernière session; l'étendue des terres entre la Pointe-Levi, Rivière-du-Loup et la Baie-des-Chaleurs est certainement immense, le sol est favorable, et la population qui s'y trouve énergique et industrieuse. Nous admettons tout cela, comme aussi les immenses avantages que cette partie du pays et tout le Bas-Canada en retirerait; et sous un point de vue tout Canadien, nous serions disposés à préférer la route de Québec à Halifax à celle de Montréal à Portland; car la première route développerait surtout les ressources de nos compatriotes, qui sont en grande majorité sur la rive sud, en bas de Québec, *tandis que la route à Portland s'en va à travers l'émigration européenne chez l'étranger.*

Nous avons bien réfléchi à cela et nous espérons que le chemin d'Halifax à Québec se fera dans un avenir qui n'est pas éloigné, mais *quand?* voilà toute la question, sur laquelle nous attirons l'attention publique.

Le commerce est cosmopolite; il ne connait pas d'intérêt sectionnaire et de nation; il est égoïste, il n'a d'autre intérêt que le sien propre; il est exigeant, il est incessamment agité, en activité, et il prend pour arriver à son but invariablement le chemin le plus court et le moins coûteux. L'expédition et le bon marché, voilà sa route favorite. Les lois prohibitives peuvent l'arrêter complettement, mais jamais l'amèneront dans la route la plus longue et la plus coûteuse.

Plus tard quand la population sera augmentée, que les ressources du pays puissamment développées auront triplé ses revenus et son commerce, alors nous concevons la practibilité de la route d'Halifax, et nous serons les premiers à la recommander; aujourd'hui c'est trop tôt, quand on considère la longueur de la route, l'énormité de la dépense.

D'un autre côté la compagnie de Montréal à Melbourne, qui peut facilement être embranchée, avec une lisse à Québec, a pour objet l'exécution d'une route, infiniment plus favorable, plus courte, dix fois moins coûteuse, et qui peut être faite dans un bien petit espace de temps.

A *l'heure qu'il est nous concevons encore que ce* soit une question de temps que la construction d'une voie de transit. Il ne faut plus tarder, la réduction des droits sur les céréales va bien vite déterminer les américains à diriger leurs produits de l'Ouest vers le premier port de mer venu, puisqu'ils n'auront plus, comme avant, l'avantage de diminuer les droits sur ces produits en les faisant passer par le Canada pour se rendre en Angleterre; et à moins de leur offrir une route plus expéditive, plus courte et à bon marché, ils passeront chez eux. Ils chercheront encore avec leurs lois de drawback à attirer le commerce du Haut-Canada vers l'état de New-York.

Il nous semble donc qu'il est de notre devoir à tous d'appuyer l'entreprise du chemin de fer de Portland à Montréal, à travers les townships de l'Est, en rattachant Melbourne à Québec, par un embranchement. Tous les canadiens devraient s'entendre là-dessus; tous les efforts devraient tendre à ce but là d'abord, puisqu'aucune autre route n'offre pour le présent une si grande facilité de construction, tant d'économie des avantages si rapprochés, et de meilleurs garanties de succès.

LES CHEMINS DE FER DE L'ETAT DE NEW-YORK.

Le tableau suivant est compilé du rapport annuel du secrétaire d'Etat à la législature, et renferme les retours des différentes corporations de chemins à lisses dans l'Etat de New-York en 1845.

Chemins de fer.	Longueur.	Cout.	Dépense.	Nomb. de passager.	Revenus.
Mohawk et Hudson	17	1,460,990	37,367	158,541	97,101
Utica et Schenectady	78	1,189,505	147,558	161,655	411,073
Syracuse et Utica	53	1,116,872	140,291	128,531	202,287
Auburn et Syracuse	26	675,239	10,326	87,213	99,803
Auburn et Rochester	78	1,832,015	98,985	118,780	239,000
Tonawanda	43¼	783,409	37,006	73,180	116,670
Attica et Buffalo	31	303,638	30,975	71,847	63,878
Buffalo et Chute Niagara	22	217,473	13,530	40,841	28,393
Saratoga et Schenectady	22	390,000	24,480	38,611	36,752
Try et Schenectady	20¼	641,540	27,561	58,309	33,362
Troy et Saratoga	25	475,001	33,943	40,291	44,775
Long Island	96	1,753,017	300,284	191,414	340,233
New-York et Erie	53	2,084,103	70,218	83,483	126,315
New-York et Harlem	27	1,213,456	81,958	1,413,340	173,133
Alb. et West Stock	38¼	1,748,827		83,278	
Hudson Berkshire	31	575,923	2,300	17,689	33,939
Shaneateles et Jordan	5¼	27,261	3,803	3,566	2,671
Cayuga et Susquehannah	19	18,000	13,728		12,427
Troy et Greenbush	6	233,371	5,081	98,711	15,848
Buffalo et Black Rock	3	21,050	650	6,407	1,176
Lewiston	3¼	27,050	3,435	19,318	5,260

En additionnant les colonnes ci-dessus, on peut voir qu'il y a maintenant à peu près 708 milles de railroads qui ont été construits pour $17,710,580; que la dépense pour faire marcher les chars sur ces chemins durant l'an dernier a été de $1,116,289; que le revenu total a été de $3,097,514, et que pas moins de 2,891,285 passagers ont été transportés sur ces chemins.

N'est-ce pas, qu'en voyant cette statistique des immenses progrès de nos voisins, on est porté à faire de tristes réflexions sur l'état de notre Canada, où il n'y a encore que 15 à 20 milles de chemins de fer?

ASSOCIATION EN COMMANDITE DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES.

Nous voyons avec plaisir, par les journaux de de Québec, le projet qui vient de se former en cette ville de former une Association en Commandite pour l'établissement et la construction de Docks ou Jetées dans la rivière Saint-Charles. Le prospectus vient de paraître. Le capital est porté à £50,000, divisé en 2,000 parts de £25 chacune, avec pouvoir d'en augmenter le nombre à la discrétion du comité provisoire, et d'augmenter le capital en proportion.

Le prospectus fait remarquer avec justesse que Québec, qui ne le cède en rien à peu de villes dans le monde pour le chiffre du jaugeage des vaisseaux qui fréquentent le port durant sept mois de l'année, ressent depuis longtemps le besoin d'un lieu sûr et étendu pour les vaisseaux; et tandis que de plus petites villes, comme Niagara et Kingston, ont été heureusement partagées par des améliorations entreprises par des compagnies en commandite, Québec n'a fait rien ou presque rien, bien qu'elle possède un espace de terrain à l'embouchure de la rivière Saint-Charles qui peut, à l'aide de la marée, devenir d'un grand avantage, un espace, non-seulement sans valeur actuellement, mais encore l'occasion chaque année de pertes par le manque d'abri, qui peut être amélioré et acquérir de la valeur au moyen d'une dépense considérable d'argent.

L'amélioration de la cité est un objet de la plus haute importance, et tandis que ceux qui projettent cette compagnie ont parfaitement la volonté d'abandonner leur œuvre si le gouvernement provincial veut l'entreprendre, ils ont cependant l'intention d'obtenir la souscription du capital, et le comité provisoire s'adressera à l'exécutif pour l'octroi en *free and common socage* de la partie de la grève non concédée, avec le front de l'eau profonde sur le Saint-Laurent, et pour l'obtention d'un acte d'incorporation, engageant la compagnie à dépenser en 6 ou 7 ans tout le montant du capital souscrit, en fesant une jetée et autres améliorations. Rien n'est plus propre à donner de la confiance et de l'espérance à nos concitoyens qui ont souffert considérablement des incendies de mai et de juin que la certitude d'une dépense annuelle de £8,000 à £10,000 pendant plusieurs années, d'une dépense qui profitera directement aux travailleurs et aux artisans, et qui sera une cause de profit aussi pour les hommes livrés au commerce et à la classe commerçante entière, plus que tout ce que l'on a fait jusqu'ici à Québec.

LE DINER DE LA ST. PATRICE.

Mardi soir, après avoir si brillamment chômée la fête patronale de leur patron. nos compatriotes irlandais voulurent terminer les réjouissances de la journée par un diner. Vers 7 heures, 121 personnes se réunirent à l'Hotel Rasco, où M. Donegana leur avait préparé un diner splendide, une table comme on en voit que *dans cette maison*, justement célèbre. La soirée fut agréable et intéressante sous plus d'un rapport, si on en juge par les quelques détails suivants que nous extrayons de la *Minerve:*

"Du nombre des personnes qui y assistaient et qui avaient été spécialement invitées par le comité, se trouvaient, les honorables L. J. Papineau, Baldwin, La Fontaine, Ferrie, Morin, et MM. J. E. Mills, Bourret, Beaubien et plusieurs autres canadiens. L'hon. Peter M'Gill assistait comme président de la société de St. André. L'hon. Francis Hincks présidait le banquet, entouré des hôtes que nous venons de nommer. MM. Drummond et Tully, vice-présidents de la société de St. Patrice occupaient l'autre bout de la table. L'hon. président porta les santés d'ordre telles que nous les donnons plus bas et les accompagna de quelques remarques. Plusieurs orateurs prirent incessamment la parole pour répondre à ces santés, et tous les discours furent vivement applaudis.

L'honorable L. J. Papineau prit deux fois la parole, et fut entendu chaque fois par le nombreux auditoire avec le plus vif enthousiasme. Parmi les assistans, il s'en trouvait plusieurs qui n'avaient pas encore eu l'occasion *d'entendre la voix de ce puissant orateur, et qui ne le* connaissaient que de renommée. Là, ils purent se convaincre que la réputation, les talens, et le patriotisme de l'ex-orateur de notre ci-devant chambre d'assemblée, n'avaient pas été exagérés. Il fut écouté avec un sensible plaisir, et quand il s'adressa à ses anciens amis, et qu'il leur exprima le bonheur qu'il ressentait, en les revoyant après une si longue absence, et en les retrouvant "toujours les mêmes qu'autrefois," il fut couvert d'applaudissemens et de bravos réitérés.

Les autres orateurs qui prirent la parole à cette occasion furent les honorables M. M'Gill, M. Baldwin, M. Drummond, M. Mills, M. Cartier, le Dr. Hayes et quelques autres. Tous les discours furent écoutés avec la plus grande attention et vivement applaudis."

CORRESPONDANCES.

LA SAINT PATRICE,

fêtée à Notre-Dame des Anges de Stanbridge.

A la campagne, comme à la ville, les enfants de la vieille Irlande se font un religieux devoir d'honorer la mémoire du grand saint qui leur est si cher, ce devoir leur est inspiré, dicté, par un sentiment noble, religieux et patriotique. Ce grand jour est spécialement consacré par eux à célébrer avec toute la dignité et la pompe possible, celui qui sût si bien poser dans leurs cœurs, ces principes de religion, d'union, qui font des Irlandais, un corps nombreux et puissant; dévoué à la même cause, et aux mêmes intérêts.

La campagne, donc, a ses fêtes, elle aussi, si non, aussi splendides, aussi pompeuses, du moins aussi pûres et aussi religieuses, qu'a notre bonne ville de Montréal.

Ce n'est point cette multitude bruyante et agitée qui parcourent des *rues ornées* de drapeaux, d'étandards, resplendissants par la richesse; mais, ce sont nos braves irlandais, paisibles cultivateurs de nos townships, qui eux aussi, savent qu'ils ont un patron commun à célébrer, qui, eux aussi, font de ce beau jour, un jour de réjouissance.

Comme montréal, la nouvelle paroisse de Notre-Dame des Anges, habitée par un bon nombre d'irlandais, a voulu pour la première fois, célébrer le grand saint de l'Irlande; elle a voulu, en invitant des townships voisins, leurs concitoyens d'origine, s'unir, et aller en procession, musique en tête, invoquer St. Patrice.

Oh! qu'il fût beau le moment signalé par le son du tambour, de voir partir de la Malmaison, (résidence de M. DesRivières) cette longue file de cultivateurs irlandais, le trêfle au côté, et marcher en colonne, au son de leur air national. Bientôt, la foule enthousiasmée, encombrait la chapelle élégante, élevée en face des moulins par la main bienfaisante et généreuse d'un homme, dont le mérite est si bien connu. Puis, un chœur, bien fourni et bien conduit, vint prendre place aux deux côtés d'un autel paré avec beaucoup de goût.

Alors, une voix pure et belle, accompagnée de voix agréables, commença à entonner à l'Éternel, un cantique de gloire, lorsque le digne missionnaire de l'endroit, suivi de servants, élégamment mis de surplis en dentelles, vint commencer le sacrifice.

Oh! il fallait voir en ce moment, les fidèles agenouillés, et écouter en silence, les strophes du cantique, chanté avec tant d'âme et d'expression.

Le bonheur était là, car, Dieu voyait avec complaisance les efforts et la ferveur de ses enfants, pour prier celui qui, au ciel, lui demande de les bénir.

Un discours soigné et bien déclamé en anglais fit connaître en peu de mots à l'auditoire attentif la vie et le mérite du grand saint.

Le sacrifice achevé, la foule vint se presser autour du révérend missionnaire et le prier d'organiser immédiatement pour une autre année, une société, afin de donner à la fête encore plus d'éclats.

Il est donc bien grand et noble ce sentiment, qui fait, qu'on invoque tous d'un même cœur, un patron choisi au ciel pour un peuple. Ce sentiment est inné dans le cœur de chaque citoyen; c'est une pensée d'union, de paix, qui donne à chaque nation, la force et le courage de combattre pour un intérêt commun et sacré.

⁂

L........, 12 mars 1846.

M. L'ÉDITEUR,—Je terminerai ma correspondance du 10, par les empiétations médicales.

Le législateur devait aussi jeter un coup-d'œil sur ces abus qui ne sont pas les moindres plaies du corps médical.

Il *n'est pas un épicier qui* ne débite chez lui des médicamens, cela devrait lui être interdit de la manière la plus formelle et la plus absolue sous la peine d'encourir une amende sévère.

Là ce sont des congrégations religieuses, quelques hôpitaux, quelques individus de la campagne ignorants charletans qui s'imaginent par un acte de charité qu'il est permis de nuire à autrui quand c'est en vue des intérêts des pauvres. Il devrait être interdit aux hôpitaux et aux congrégations religieuses de vendre ou de distribuer des médicamens au dehors, la pharmacie de ces établissemens devrait être pour leur usage intérieur, (*) il est déjà arrivé de très mauvais résultat de cette vente de médicamens, c'est manier des armes trop dangéreuses sans connaissances positives, il est temps d'y remédier si la vie est considérée pour quelque chose. Je me fais fort de prouver au besoin le danger qu'il y a, ayant vu mourrir une personne à qui on avait donné des médicamens sans renseignemens sur sa maladie. Je suis loin de blâmer le sentiment de charité, de religion qui anime de semblables œuvres, je dis seulement que les mains qui les administrent n'ont pas les connaissances suffisantes et que par cela même cette charité est dangereuse. J'en dirai autant des herboristes qui traitent toutes sortes de maladies avec des plantes *souvent vénéneuses*, dont ils ignorent les propriétés, je regarde ces hommes comme un fleau.

La médecine est aussi exercée bien illégalement par une autre classe d'hommes, je veux parler des pharmaciens, non de ceux qui à ce titre joignent à celui de médecin, mais de ceux qui sans aucune notion de médecine débitent des drogues à poids médécinaux. Ces officines sont le plus souvent administrées par de jeunes personnes qui n'ont aucunes connaissances médicales, pas même de pharmacie, et donnent à tort à travers, pilules, vomitif, etc., sans savoir même ce dont il s'agit. N'est-ce pas un exercice illicite de la médecine, ont-ils subi des examens comme médecin, ont-ils le diplôme? Pas du tout, ils ont celui de pharmacien, la loi ne devrait-elle pas préciser les attributs donnés à ce diplôme, et cependant tous pratiquent illégalement la médecine, tous sont médecins et pharmaciens.

Ne devrait-on pas aussi exiger des sages femmes plus de connaissance? que de vies perdues par leur incapacité!

Ce tableau n'est point chargé, il n'est qu'une pâle et faible esquisse des abus qui sont commis. Tous ces désordres n'ont-ils pas pour cause, d'une part, la lacune des lois, d'autre par l'insuffisance des moyens de surveillance. Ne serait-il pas temps que notre *législature* jettât les yeux sur cet état de choses et donnât un bill de médecine au niveau de la médecine du jour et un bill protecteur contre les empiétemens. On a pu jadis tolérer ces abus faute de médecine et de plus grandes connaissances, mais aujourd'hui qu'il n'est pas une paroisses qui n'ait son médecin, il ne serait pas pardonnable de fermer les yeux sur ces abus. Je ne fais qu'ébaucher ce sujet, je laisse à d'autre de le traiter plus amplement.

I...

REGLEMENT

DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS

DU DISTRICT DE QUÉBEC.

I.

Les membres de cette Association ont pour but de créer une plus grande émulation parmi eux; de s'instruire mutuellement; de se mettre en état de mieux satisfaire aux besoins de la société, de donner à l'état d'Instituteur, toute l'importance qu'il a chez les autres nations, sous le double rapport de la science et des mœurs.

II.

La société élit un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier et un Comité de Régie pour diriger ses affaires.

III.

Les différents officiers de l'Association, ainsi que les membres du Comité de Régie, sont élus pour un an seulement, par les membres de la société dans l'assemblée générale du mois de septembre de chaque année; ils peuvent néanmoins être réélus de leur bon gré. Cependant, si l'assemblée de septembre ne pouvait avoir lieu, les officiers resteraient en charge, afin de procéder à l'assemblée suivante pour l'élection des nouveaux officiers.

IV.

Il est du devoir du Président, de maintenir le décorum dans les assemblées, de décider toute question d'ordre, et de signer avec le Secrétaire tous les documents qui émaneront du bureau de l'Association.

V.

Le Secrétaire doit tenir un journal détaillé des délibérations de chaque séance et les signer avec le Président. Il doit encore répondre exactement (après avoir pris l'avis du Président et du Comité de Régie, suivant que le cas l'exigera,) à toutes les communications qui parviendront au bureau de l'Association, demandant une réponse.

VI.

Le Trésorier tiendra un compte exact des recettes et des dépenses de l'Association; en donnera communication dans l'assemblée générale, et dans toute autre assemblée s'il en est requis par la majorité des membres alors présents. Il devra veiller à ce que chaque membre paie sa souscription annuelle, qui est de cinq chelins par année, payable par semestre d'avance, à dater du jour où l'on est reçu membre de l'Association.

VII.

Le Comité de Régie se compose de tous les officiers de l'Association, et de cinq autres membres adjoints. Les devoirs sont de veiller d'une manière particulière au progrès et au maintien de l'Association; de préparer autant que possible, tous les documents qui doivent être examinés dans les séances subséquentes, et de décider toute question extraordinaire qui pourrait lui être soumise.

VIII.

Les membres de l'Association s'assembleront tous les deux mois à compter du 1er samedi de mars prochain. Le jour de l'assemblée est toujours le samedi; mais si une fête d'obligation avait lieu le 1er samedi du mois d'une assemblée, l'assemblée serait remise au 2me samedi. L'assemblée générale est fixée au mois de septembre. Le lieu des séances est fixé à l'école de M. F. E. Juneau.

IX.

Tout sujet britannique, enseignant dans une école publique du district de Québec, pourra devenir membre de l'Association en s'adressant, (franc de port,) au Président ou au Secrétaire, et en payant ou promettant de payer au Trésorier un semestre d'avance, tel qu'exprimé dans l'article 6me.

X.

Les membres doivent se distinguer par une conduite sobre et régulière, et la conviction d'infraction à cet article, méritera toujours l'expulsion.

XI.

Des personnes instruites et amies de l'éducation pourront devenir membres honoraires de de l'Association, en s'adressant au Secrétaire ou au Président.

XII.

Chaque membre pourra traiter dans le cours d'une année, un sujet de son choix, ayant rapport à l'enseignement élémentaire primaire ou supérieur.

XIII.

Enfin les membres de cette Association accepteront avec reconnaissance, tous dons de livres, cartes géographiques, &c. &c., que les amis de l'éducation voudront bien faire; ainsi que tous documents qui pourraient les diriger dans l'enseignement de la jeunesse confiée à leurs soins.

(Signé,)
CLEMENT CAZEAU, Inst.,
Président.

Attesté
(Signé,)
F. E. JUNEAU, Inst.,
Secrétaire.

Officiers de L'association pour l'année 1846.
MM. Clément Cazeau, *Président.*
Antoine Légaré, *Vice-Président.*
Félix E. Juneau, *Secrétaire.*
Charles Dion, *Trésorier.*
Membres adjoints pour former le Comité de Régie.
MM. Benoît Marquette,
Isidore Belleau,
George Tanguay,
J. B. Dugal,
Pierre Blais.

Une nouvelle Banque.—On nous dit que la nouvelle banque canadienne, dont nous avons déjà parlé il y a quelque temps, fait des progrès rapides. De nombreuses signatures sont déjà apposées à la requête qui doit être présentée à la législature à la présente session, pour la demande d'une charte. Chacun doit se féliciter de cette nouvelle entreprise, car on ne doit pas voir dans cette nouvelle banque une rivale de la Baanque du Peuple. Au contraire, ces deux établissements travailleront de concert à aider le commerce Canadien qui prend un si grand développement depuis quelques années. Il y a assurément de la place pour deux banques canadiennes, et il est notoire que malgré toute la bonne volonté de celle qui existe déjà, elle ne peut suffire à toutes les demandes en raison de l'extension que prend journellement notre commerce.

Nous ne savons si les plaintes sont bien fondées, mais on nous assure que depuis le départ de M. Holmes de la Banque de Montréal, on commence à éconduire les Canadiens de cet établissement, et ils n'ont plus la même facilité de faire escompter ou renouveler leurs billets. On devait s'y attendre. On doit se rappeler aussi ce qui se passait autrefois, avant l'établissement de la Banque du Peuple!....

Nous n'entendons plus parler du projet de l'établissement d'une banque d'épargne canadienne. Un pareil établissement est absolument nécessaire, et nous pensons que le projet en question sera mis à exécution.—*Minerve.*

(*) Nous différons ici d'opinion avec notre correspondant, parce que les religieuses qui ont en soin la pharmacie, ont quelques notions de la médecine, et dans les cas difficiles, elles renvoient le malade à un médecin. D'ailleurs les médecines qu'elles donnent ne peuvent être nouvelles puisque ce ne sont que des remèdes anodins, des baumes, etc. Nous pensons que ces établissements sont d'un grand secours pour les pauvres de nos villes qui reçoivent gratis des sécours, qui leurs sont refusés quelques fois par des médecins.—*Minerve.*

Nouveaux steamers de l'Atlantique.—La *Tribune* de New-York nous apprend qu'il a été passé un contrat pour la construction de quatre steamers qui transporteront la malle entre le port de New-York et l'Europe, deux au Hâvre, et deux en Angleterre. Le contracteur est M. E. Mills. Un des steamers sera prêt au 1er janvier 1847, un autre au 1er février, et les deux autres aux 1ers de juillet et d'août suivans. Ceux qui voyageront entre le Hâvre et New-York se nommeront "Washington" et "Lafayette" et les deux autres "Europe" et "Amérique." Leurs dimensions seront comme suit: la quille, 230 pieds de long; largeur, 38 pieds, profondeur de la cale 24 pieds et demi. Ils porteront chacun 1700 tonneaux, et pourront être changés en steamers ou frégates de guerre à volonté! Les cylindres auront 75 pouces, les bouilloires 35 pieds de long et 12 pieds de circonference.—*Idem.*

L'Amérique du Sud paraît encore plus agitée que l'Amérique du Nord. Les consuls du Paraguay ont déclaré la guerre à la République Argentine, et le Brésil se préparait à faire la même chose. Il y a eu une bataille sur la rivière Uruguay, entre les citoyens de la République Argentine et les Monarchiste; ceux-ci y ont perdu 50 hommes tués, 300 prisonniers et 2000 chevaux. Les vainqueurs ont ensuite attaqué Tapeley qui n'était défendu que par 350 hommes, et l'ont complètement détruit. La perte des vainqueurs n'a été dit-on que de 2 hommes, 200 chevaux, et quelques provisions de guerre.—*Idem.*

Nouvelles d'Europe.

Jusqu'au 9 Février.
4 JOURS PLUS TARD!!!

Trois à quatre *Packets* de la ligne transatlantique de Liverpool sont arrivés à New-York la semaine dernière, apportant des nouvelles de Londres du 9 Février:—

Le paquebot *Sunbeam*, est arrivé mardi, le 12 du courant, au port de Boston, avec des dates de Liverpool jusqu'au 10 février, et de Londres jusqu'au 9, inclusivement. Il avait soixante-quatre passagers de l'avant, et a fait le trajet de Liverpool à Boston en 29 jours. Le Capitaine de ce paquebot a rapporté qu'il avait vu le steamer Cambria, le 4 du courant, pris dans les glaces, au nord de l'île de Sable, et que le 6, ce steamer avait été obligé, pour se dégager, de gagner au sud de cette île.

Le paquebot *Liverpool*, parti du port de ce nom, le 9 février, est arrivé hier sur les côtes, et s'est échoué sur le banc appelé Romer. Mais on ne doutait pas qu'il fût dégagé et remis à flot par la prochaine marée. Ses journaux ont été apportés en ville hier au soir. Ils ne contiennent pas de nouvelles de Londres plus fraîches que celles apportées dernièrement par le *Toronto*, mais celles de Liverpooll et de Paris sont d'un jour plus récentes.

Les journaux de Paris, du 5, sont entièrement occupés, nous disent les journaux anglais, de commentaires sur les débats qui avaient eu lieu dans la chambre des députés, le jour précédent, et dont nous avons déjà indiqué l'objet. La rente 5 pour 1000 avait subi, à la bourse de Paris, une dépression assez considérable, le jeudi 4, par suite de la certitude que l'on avait acquise qu'une proposition pour la conversion des rentes serait faite et fortement appuyée à la chambre.

En nous reportant au bulletin de la Bourse de Paris du 31 janvier, nous voyons qu'à cette époque le 5 pour cent était à 122,80. Cette baisse, dite *considérable*, n'est donc pas justifiée par cette comporaison.

D'Espagne, les journaux anglais ne citent pas d'autres nouvelles que celle de la mort du père du général Narvaez. Les feuilles anglaises sont toujours pleines de discussions et de conjectures sur la question de l'Oregon. Le lundi 9, les débats devaient s'ouvrir dans le parlement, sur la grande réforme fiscale proposée par sir Robert Peel, et le *Times* du dimanche regarde comme très probable que la chambre des lords rejettera la mesure. Il s'en suivra, selon lui une dissolution du parlement, qui ramènera le parti du libre commerce, plus fort que jamais, et pourra bien engendrer un ministère de coalition dans lequel lord John Russell se trouverait à côté de sir Robert Peel. Ce ministère, dit le *Times*, serait le plus fort gouvernement qui eût jamais présidé aux destinées de l'empire britannique.

Il n'y avait point eu de changement dans les prix du coton.

Les journaux anglais font mention de nombreux naufrages et de sinistres de toute espèce.

NAISSANCES.

A Mont Johnson, le 14 du courant, la Dame de M. A. Kierzkouski a mis au monde un fils.

En cette ville, le 13, la Dame de M. J. A. Bourdon a mis au monde une fille.

A Toronto, le 2, la Dame de l'hon. Henry Sherwood, Sollicitеur-général du Haut-Canada, a mis au monde une fille.

MARIAGES.

A Clifton Church, Staten Islan, le 9 du courant, par le révd. Kingston Goddard, Daniel Torrance, Ecr., de Montréal, à Sophie, fille de Cornelius Vanderbilt, Ecr.

A la Mobile, le 24, février, par Mongr. l'Evêque Portier, M. H. T. Vienne à Mlle Anne Hutton, tous deux de cette ville.

DÉCÈS.

En cette ville, le 16, après une longue maladie de poitrine, M. Pierre-Louis-Olivier Lavigne, natif de Lachine, et depuis 15 ans de la maison de commerce de M. Louis Kelleney, de cette ville, âgé de 30 ans et 5 mois.

En cette ville, M. Moses Callaghan, âgé de 30 ans. Ce jeune homme n'était marié que depuis un mois et demi lorsqu'il succomba à une maladie de quelques heures.

A Maskinongé, le 15, après une courte maladie, âgé de 33 ans, Laurent-Thomas-B. Boucher, Ecuyer, marchand, le plus jeune des fils du Lieut. Col. Frs. Boucher. Il laisse une jeune épouse et quatre enfans en bas âge.

A l'Ancienne-Lorette, le 11 du courant, Philippe Drolet, Ecr. âgé de 57 ans.